

PARLEMENT DES ENFANTS –
Édition 2025

PROPOSITION DE LOI

*Visant à créer des « Sanctuaires bleus » dans
la zone économique exclusive de la France*

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de 6B du
collège Maxence Van der Meersch de
CAPPELLE-LA- GRANDE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La biodiversité marine est très importante pour l'avenir de la planète. Les océans couvrent plus de 70 % de la Terre et sont essentiels pour l'équilibre climatique et l'approvisionnement alimentaire mondial.

Selon l'UNESCO, 72 % des espèces marines sont en danger malgré la création d'aires marines protégées.

Nous, futurs citoyens, considérons l'importance de mener des actions concrètes de protection pour préserver la biodiversité et permettre à l'océan de se régénérer.

Cependant, cette biodiversité fait face à de nombreuses menaces, telles que la pollution plastique, la surexploitation des ressources, la destruction des écosystèmes et le dérèglement climatique.

C'est pourquoi, nous proposons la création d'un sanctuaire marin protégé qui permettra de concevoir un espace sûr pour les espèces marines et de réduire l'impact des activités humaines dans la zone économique exclusive de la France.

La mer doit être protégée pour les générations futures. Il est urgent d'agir.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la France, création de « sanctuaires bleus » destinés à protéger la biodiversité marine : toute exploitation humaine (pêche, circulation des bateaux) y est interdite.

Article 2

Dans ces « sanctuaires bleus » est mis en œuvre un programme de repeuplement des espèces menacées comme les tortues marines, les dauphins, les requins ou encore le thon rouge. Ces espaces sont également destinés à la replantation des coraux, essentiels pour la vie des poissons et l'oxygénation des océans.

Article 3

Les « sanctuaires bleus » sont identifiés de manière précise : déploiement de drones et satellites pour surveiller les activités illégales.